

Brief Nr. 165

Objektyp: **Chapter**

Zeitschrift: **Neues Berner Taschenbuch**

Band (Jahr): **16 (1910)**

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Trois cent Cronos vaudroient sans doute beaucoup mieux que 150. Ma femme commenceroit en ce cas à prendre du gout à une proposition, si jamais elle se feroit. Pour moi je ne scai pas ce que j'en dois dire, et je me remets entierement à la Providence.

On me dit que *Langhans* va s'établir à Paris, d'autres me disent qu'en automne il se transportera avec femme et enfants en Hollande. Je ne scai pas ce que j'en dois croire, puisque je ne crois rien de tout ce que *Langhans* dit.

M. le comte de P. (qui s'appelle ici M. de *Grubhofen*) est logé chés moi. Nous vivons ensemble le plus amicalement du monde, il a été dernièrement avec ma femme et moi à *Wildenstein*, où on nous a fait mille politesses. Je ne puis rien dire du succès de sa cure, puisque je ne scai comment on doit juger de l'amendement d'une maladie dont les periodes sont si éloignés...

Brugg ce 13 Juillet 1765.

Zimmermann.

165.

(Bern Bb. 24, Nr. 102).

Vous vous êtes opposé au projet d'appeler un medecin à Berne, pour ne pas detruire dans votre Bourgeoisie toute envie d'étudier la medecine, etude chere (dites vous) et dont il est naturel qu'ils souhaitent de ramasser le fruit. Je ne scai pas si en excitant un peu l'emulation parmi vos medecins on detruiroit chés eux l'envie d'étudier l'art qu'ils exercent; je ne scai pas si en detruisant même cette envie chés votre Bourgeoisie on feroit du tort

à l'état qui pour de l'argent peut toujours se procurer des medecins; je ne scai pas enfin si en faisant quelque bien aux sujets du Canton de Berne qui font pourtant la veritable force de l'état on pourroit être censé raisonnablement d'avoir encore fait du tort à cet état.

Quoiqu'il en soit, si M. Tissot refuse de venir à Berne, et si en ce cas L. L. E. E. m'appelleroient avec une pension honnête, j'accepterai cette vocation et je tacherai de faire sentir par ma conduite qu'on peut être bon et fidèle citoyen de l'état sans être Bourgeois de Berne.

Je n'ai pris et je ne prendrai pour tout ceci aucune mesure, sinon que je remets mes interêts entierement entre vos mains, dans la parfaite confiance que du moins vous ne vous opposerés pas à mon bonheur ou à celui de ma mère, de ma femme et de mes enfants.

Brugg ce 1 Aout 1765.

Zimmermann.

166.

(Bern Bb. 24, Nr. 109.)

J'espere que vous aurés excusé ma lettre du 1 Aout. Le but de celle-ci est de vous montrer par l'incluse de quelle maniere se conduisent parmi nous les paysans à la suite du dernier Edit de L. L. E. E. relatif aux faux medecins. Est-il absolument impossible d'exterminer cet ange exterminateur de notre peuple, Abraham Erismann de Gallenkilch? J'avois envoyé des remèdes à ce malade de Schaffisheim dont l'esprit est plus malade que jamais; on ne lui a point donné ces remedes, et on leur a substitué ceux d'Abraham.